

L'information et le conseil en VAE ont été confiés aux Régions par la loi sur les responsabilités locales. Depuis le 1^{er} janvier, en partenariat avec l'État, les Conseils régionaux financent les structures dédiées à ces missions. Les Points relais conseil (PRC) sont très différents les uns des autres et en nombre plus ou moins important selon les territoires. Leur activité reflète les choix politiques de la Région.



Bilan d'étape en période transitoire

L'information et le conseil en VAE

Un dispositif efficace, mais au maillage disparate

Les Régions et le dispositif d'information-conseil constitué de Comités de pilotage État-Région, de Cellules interservices (Cris) et de Points relais conseils (PRC), se trouvent actuellement dans une période charnière de transition.

C'est à partir du 1^{er} janvier 2006, voici une année, que la loi relative aux libertés publiques et aux responsabilités locales¹ a transféré aux Régions le soin d'organiser sur leur territoire le réseau des Points relais conseils, d'assurer l'assistance aux candidats à la validation, et de définir les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la VAE – dans leur PRDF. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Avant cette période de transition, le développement de l'accès à la VAE au niveau régional relevait de la compétence partagée entre l'État et de la Région, en concertation avec les partenaires sociaux, dans le cadre du **Comité régional de l'emploi et de la formation professionnelle** (CCREFP). En parallèle, afin d'offrir aux candidats à la VAE la possibilité de choisir la certification en fonction de leurs parcours et de leur projet, l'État a organisé, à partir d'une contractualisation avec les Régions, un maillage territorial composé de **Cellules régionales**

interservices (Cris), qui s'appuient sur l'ensemble des structures d'accueil et d'orientation, et de **Points relais conseils (PRC)**. Une circulaire de la DGEFP a depuis explicité les rôles respectifs et rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2006², l'animation nationale de ce réseau est de la responsabilité des Régions.

Logique de proximité

Le développement d'une logique de proximité est aujourd'hui réel, avec une forte adhésion de la part des participants³ : dans les PRC, des professionnels de l'orientation et du conseil ont été spécifiquement **formés** à la VAE ; dans les Cris, des animateurs ont été **recrutés**. Ces structures bénéficient d'une professionnalisation de haut niveau grâce, notamment, à une formation centrée sur les particularités de la validation des acquis. Les structures ont parallèlement construit leurs propres **outils** destinés à structurer

les relations avec les candidats, à analyser les pratiques, etc. Ces outils sont divers : mallette d'accueil, portails VAE, etc.

La constitution de véritables **réseaux de proximité** et l'animation locale ont permis une réelle mise en commun des pratiques et le partage des informations, de sorte que les conseillers ont pu compenser sur le terrain un certain manque de lisibilité de l'offre de certification. C'est le grand mérite du dispositif d'information-conseil en VAE : il a su relier entre elles des structures d'accompagnement qui éprouvaient jusqu'alors des difficultés à se mettre en réseau.

Cependant, le système reste à améliorer du fait d'une *"certaine disjonction entre les acteurs"*⁴ qui conduit à une **segmentation** des informations en fonction des ministères dont elles émanent. Les demandes d'information des institutionnels ou des entreprises sont également trop *"disparates"*. Suite p. 14 ►

1 Loi relatives aux libertés publiques et aux responsabilités du 13 août 2004, article 8.

2 Circulaire n° 2006-19 du 20 juin 2006.

3 Une enquête commandée par la DGEFP en 2004 à un cabinet de consultants Dubouchet et Berlioz a évalué le dispositif à partir de la pratique dans quatre régions : Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Paca et Centre.

4 Même enquête.



Comment l'information et le conseil sont-ils organisés ?

En matière d'information et de conseil en VAE, le texte de référence reste une circulaire de la DGEFP du 23 avril 2002 qui décrit l'organisation des Cris et des PRC, ainsi que leur fonctionnement, leurs engagements et les conditions de financement.

Trois niveaux coexistent en matière d'information et de conseil en VAE : un niveau national sur lequel agissent des organismes tels que l'Onisep et le CIDJ, un niveau régional avec les Cris, et un niveau local où l'on trouve les PRC.

Au niveau national, donc, l'information sur la VAE relève "des grands organismes et établissements publics dont la mission est d'informer les

publics et les entreprises sur la formation professionnelle et les qualifications". C'est la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle), chargée de concevoir et de gérer le RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), qui met à leur disposition les données. L'objectif est de produire des supports d'information diversifiés selon leurs publics.

Les Cris (Cellules régionales inter-services) sont, quant à elles, adossées à des structures existantes, telles que les Carif. Leurs missions portent sur la production d'informations sur la VAE et les certifications, leur diffusion régulière aux PRC et aux structures telles que les Agences locales pour l'emploi, les Missions locales et PAIO, les CIO, les Opcas et Fongecif, entre autres. Il s'agit également pour elles de constituer une banque de ressources partagées sur la VAE, de professionnaliser et d'animer le réseau des PRC, d'informer les acteurs socioéconomiques afin de "les aider à intégrer la VAE dans la gestion des ressources humaines et dans les politiques territoriales d'emploi et d'insertion". Les Cris informent ainsi les réseaux Assédic et les Agences locales pour l'emploi dans le cadre de la mise en place du Pap (projet d'action personnalisé). Au niveau local, les Points relais conseils (PRC) ont pour raison d'être la proximité et l'accessibilité de l'information et le conseil sur la VAE. La désignation des PRC donne lieu à une convention de fonctionnement. Les financements du contrat de plan ciblés sur la VAE peuvent contribuer au financement d'un conseiller VAE, ainsi qu'aux frais d'aménagement de l'espace d'information. ■

Maillage, nombre de PRC, nombre d'entretiens : les disparités selon les Régions

Les Régions se distinguent : selon le rapport de l'Igas (voir ci-dessous), certaines ont un maillage très dense, de l'ordre de 10 000 actifs pour 1 PRC, d'autres font quatre fois moins d'entretiens par actif que les autres (en Pays de la Loire par exemple).

La région Île-de-France a fait un choix très particulier en mettant en place neuf PRC (voir p. 16). Les autres Régions ont choisi un maillage proche de la moyenne nationale (1 PRC pour 30 000 actifs).

L'Igas souligne que ces moyennes recouvrent là aussi une dispersion assez large. Le réseau le plus dense est celui du Nord-Pas-de-Calais, qui correspond à 1 PRC pour 16 000 actifs, 63 entretiens par PRC ; il est également celui qui est le plus efficace, avec 3,9 entretiens pour 1 000 actifs, le double de la moyenne nationale.

Le réseau le moins dense est celui de la Région Paca qui correspond à 1 PRC pour 103 000 habitants, 154 entretiens par PRC et 1,5 entretien pour 1 000 actifs. La Région Midi-Pyrénées, quant à elle, possède un réseau composé de 1 PRC pour 52 000 actifs, 169 entretiens par PRC et 3,2 entretiens pour 1 000 actifs.

Suite de la p. 13 ► La forme prise par les partenariats entre l'État et les Régions depuis 2002 a conduit à un bilan contrasté en termes organisationnels, d'activité et de performance. Les changements politiques dans les Régions et les nouvelles perspectives de la loi relative aux libertés publiques et responsabilités locales ont plutôt renforcé une certaine incertitude quant à la dynamique future de la VAE, selon le rapport de l'Igas (Inspection générale des affaires sociales) daté de juin 2005, qui conclut qu'un travail d'éva-

luation approfondi est indispensable¹. Ce rapport constate trois situations : une répartition contrastée du financement entre les Régions et l'État, un maillage territorial diversifié, une mobilisation inégale des réseaux d'AIO. Ces derniers ne bénéficient pas tous des mêmes financements. En 2004, la moyenne nationale était de 1 PRC pour environ 30 000 actifs, et 2,2 entretiens de conseil en VAE pour 1 000 actifs.

Citons enfin le cas très particulier du Languedoc-Roussillon, qui a choisi de

mettre en place une organisation spécifique sans Cris ni PRC, laissant le soin aux valideurs de mettre en œuvre la VAE.

Le dernier bilan établi par la DGEFP, en 2004, fait état de 868 PRC en activité. 80 000 personnes se sont adressées à eux, parmi lesquelles 54 000 ont été reçues en entretien individuel. Dans 80 % des cas, l'entretien s'est conclu par une orientation vers une ou plusieurs certifications. Le public est composé d'une population majoritairement active - et féminine. ■

“Les PRC ont montré leur pertinence”

Responsable du Lieu ressource validation et certification des compétences, au sein du Carif, le GIP Alfa Centre, et gérant un réseau de 25 Points relais conseils, Anne Massip dresse un panorama des missions des différents Cris et PRC.

Inffo Flash - Quelles sont les missions respectives des Cellules interservices et des PRC ?

Anne Massip - Le plus souvent rattachées aux Carif, les Cris sont chargées de coordonner le dispositif des PRC. Contrairement à eux, elles n'accueillent ni n'informent le public. Les structures des PRC diffèrent d'une région à l'autre, suivant les missions qui leur ont été assignées dès leur lancement : cela va de l'information simple au conseil. Leur nombre peut également varier d'un territoire à l'autre : environ 300 en Nord-Pas-de-Calais, ou par exemple 25 en région Centre.

IF - Les missions des PRC sont-elles partout les mêmes ?

A. M. - En Nord-Pas-de-Calais, le choix a été fait d'une mission d'information. En région Centre, nous intervenons sur le conseil, nous accompagnons le candidat sur le choix de la certification, les diplômes, le projet. Le PRC a un travail de repérage du référentiel, et nous organisons des entretiens de deux à six heures avec les candidats. Tout dépend en réalité de la structuration du réseau – selon les choix de la Région : soit elle s'appuie sur le réseau de l'AIO et choisit l'information, soit elle crée à cet effet un réseau spécifique avec des personnes spécialement missionnées, et une labellisation. Ces choix sont avant tout politiques. Au final, le service n'est pas le même.

IF - Pouvez-vous nous en dire plus sur le rôle des Conseils régionaux ?

A. M. - Chaque Cris émane d'un Conseil régional, dont elle est un service, une entité ; la politique est donc impulsée par la Région. Le plus souvent, elle est créée sous forme de GIP, dans lequel siègent l'État et la Région, qui la financent. Elle agit d'après un plan concerté entre les deux partenaires, contrairement aux PRC, qui ne sont financés que par le Conseil régional.

Depuis la décentralisation, les Cellules se transforment de manière différente selon les Régions. En matière de financement, le Conseil régional peut choisir de voter une enveloppe VAE, comme

c'est le cas en Région Centre, ou bien créer des dispositifs tels que le “chèque VAE” comme en Île-de-France ou en Poitou-Charentes, avec éventuellement un accompagnement.

IF - Comment est assurée la professionnalisation des conseillers VAE ?

A. M. - La professionnalisation est du ressort des Cris. Différents cas de figure coexistent, quant au statut des conseillers : soit il s'agit de conseillers d'orientation issus des Missions locales, CIO, Fongecif, qui consacrent une partie de leur temps au PRC, soit ils sont dédiés uniquement au conseil. Leur professionnalisation porte sur une mise à jour des connaissances de l'actualité de la VAE, avec des rencontres organisées avec les valideurs, les financeurs. Plusieurs Cris éditent des guides, des outils ou des sites destinés à leur information. Tout dépend de l'importance donnée à leurs missions par le Conseil régional, et du nombre de PRC : il sera plus facile de professionnaliser 25 PRC que 300. En Rhône-Alpes, par exemple, la professionnalisation des conseillers est confiée à des relais territoriaux qui forment les relais, qui forment eux-mêmes les conseillers...

Financement des réseaux : des répartitions très contrastées

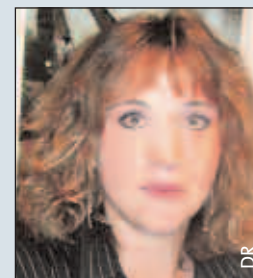
En 2004, l'ensemble des Cris et des PRC ont disposé d'un budget d'environ 10 millions d'euros, dont 3,5 millions sur crédits déconcentrés pour les Cris et 6,5 millions au titre des contrats de plan pour les PRC.

En moyenne, l'État apporte 64 %, les Régions 23 % et le FSE 13 %. Ce budget représente **37 équivalents temps plein pour 27 Cris** et la mobilisation indirecte de **339 ETP pour les PRC**. Les accords État-Région pour le financement des Cris sont variables : dans 11 Régions, seul l'État les finance, dans 12 autres il existe un cofinancement.

IF - Quels sont les enjeux induits par la décentralisation ?

A. M. - Cette période voit beaucoup de changements dans les Conseils régionaux, la question étant de savoir si les PRC seront ou non maintenus. Je pense que ce sera le cas, car ils ont montré leur pertinence. Reste que des choix politiques vont être arrêtés, et le partage de l'information et du conseil risque d'être modifié. Les Conseils régionaux se trouvent aujourd'hui à un carrefour, et les négociations des contrats de projets, notamment, jouent un rôle important. ■

> Contact :
www.alfacentre.org/lr_ncnq/vae_procedure.htm



Anne Massip

L'activité des PRC en région Centre au premier semestre 2006

En 2006, l'activité des 25 PRC de la région Centre est restée “globalement stable” par rapport à l'année précédente, bien que le nombre d'entretiens individuels ne cesse d'augmenter depuis 2004, avec 200 personnes de plus chaque année. La majorité de ces personnes sont venues s'informer individuellement sans être passées préalablement par des institutions telles que l'ANPE, les AIO, etc.

42 % des personnes qui s'adressent aux PRC sont dans une démarche de reconnaissance interne à leur entreprise, que très peu souhaitent quitter. De plus en plus de demandeurs d'emploi cherchent quant à eux à relancer leur recherche par le biais de la VAE. Depuis trois ans, le pourcentage de salariés et de demandeurs d'emploi venus chercher de l'information est pratiquement le même : 55 % et 45 %, respectivement. En 2006, cependant, les PRC ont vu plus de femmes au foyer, de bénévoles, d'emplois jeunes en fin de contrat et d'intérimaires, venus se renseigner sur la validation et la pertinence de leur projet professionnel. Davantage d'hommes, aussi : 58 %, au lieu de 34 % en 2005, qui avait vu un nombre très important de demandes de VAE chez les professionnels du secteur de l'aide à domicile et de la santé. Les PRC remarquent que la majorité de leurs visiteurs sont à un “carrefour” en terme d'âge, puisqu'ils ont majoritairement entre 30 et 44 ans, leur engagement dans une VAE étant motivé par des choix futurs, une évolution de leur parcours professionnel, mais aussi personnel.

> Source : tableau de bord région Centre, premier semestre 2006. GIP Alfa Centre.



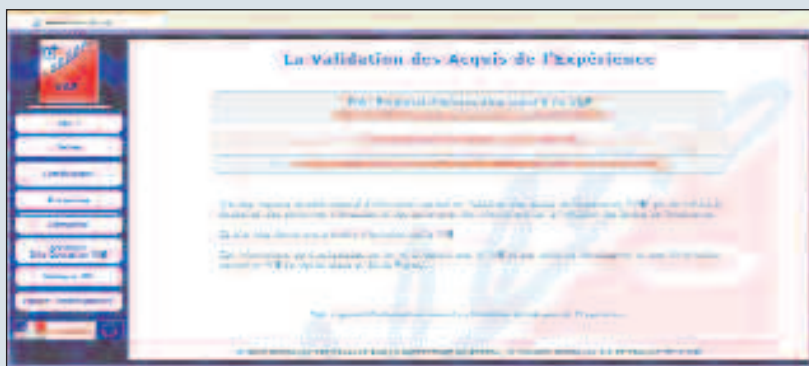
Le Pôle régional d'information conseil VAE d'Île-de-France : l'activité d'un réseau d'antennes

Le cas de l'Île-de-France est atypique. La Région a fait un choix très particulier en mettant en place neuf PRC.

Dès 2001, l'Île-de-France a décidé de mettre en place un **Pôle régional d'information conseil** en VAE s'appuyant sur le Carif avec le concours financier de la Préfecture de région, du Conseil régional et du Fonds social européen, et le soutien de l'ANPE et de l'Afpa.

Le pôle se compose d'une cellule de pilotage au niveau régional et d'un centre des ressources – équivalent des Cris. L'objectif était de mettre en place un espace dédié à l'écoute et à l'analyse des stratégies professionnelles. Ce choix a conduit la Région à développer **des antennes** pour assurer cette fonction de conseil. La première a été ouverte à Paris à la Cité des métiers, début 2003.

Le Pôle constitue un cadre pour la coopération entre les acteurs terri-



toriaux de la VAE. Comme le précise **Michèle Valladon**, présidente du Carif, "il doit faciliter la maîtrise des enjeux d'organisation et la coordination du développement territorial de la VAE". Ainsi a-t-il pour vocation d'organiser les services qui doivent eux-mêmes aider les candidats. Le site internet de ce Pôle propose une première information générale sur la VAE, les certifications concernées, le cadre juridique, les procédures et les modalités de validation mises en place par les organismes valideurs en Île-de-France.

Depuis le début de l'année 2003, la Région finance le fonctionnement des six premières antennes, avec le soutien du FSE. En 2005, une septième antenne, portée par la CCIP (Chambre de commerce et de l'industrie de Paris), s'est ouverte à Paris, avec le concours du Conseil régional. La Région a ainsi consacré plus de 2 millions d'euros au financement du réseau, et depuis l'ouverture de la première antenne, les 49 650 prises de contact ont permis d'informer 33 755 personnes, dont 27 930 ont bénéficié d'entretiens de conseil personnalisés.

Pour l'année 2005, le bilan fait état de 23 537 contacts établis et de 13 138 personnes informées ; 10 311 ont participé à un entretien de conseil, 573 ont été orientées directement vers un organisme valideur. L'information sur la VAE est le plus

généralement assurée par l'assistant de l'antenne sous la forme d'une conversation téléphonique, mais le conseil se déroule en face-à-face avec un conseiller. Un seul entretien est nécessaire dans la plupart des cas (97 %). La durée moyenne de l'entretien est d'une heure (64 minutes, précisément).

Lorsque la validation des acquis de l'expérience paraît répondre au projet de la personne, selon l'activité exercée, plusieurs types de certification peuvent être repérés. En 2005, 25 % des préconisations de VAE émises à l'issue du conseil ont proposé une orientation vers plusieurs organismes certificateurs. ■

Les caractéristiques du public

L'année dernière, les demandes émanant des personnes des plus hauts niveaux de formation (niveaux I et II) sont restées stables, alors que la part des personnes des premiers niveaux (VI, V, VI) augmentait, au détriment des personnes de niveau III. La part des ouvriers et employés non qualifiés demeure inchangée, celle des ouvriers ou employés qualifiés augmente (+ 5 %), les autres catégories baissent. Les trois **secteurs d'activité** les plus représentés dans le public accueilli dans les antennes restent les mêmes que pour l'année 2004 : le commerce arrive au premier rang, suivi par les services aux entreprises, puis par les services aux personnes. La répartition du public par **situation professionnelle** demeure quasi constante par rapport à celle établie sur l'année 2004 : les variations portent sur la part des personnes en CDI (47 %, au lieu de 49 % en 2004) et sur celle des demandeurs d'emploi (44 %, au lieu de 42 %). La répartition selon l'**origine de la demande** montre une progression de la part du public dirigé vers les antennes par les organismes d'accueil (+ 3 %), alors que la proportion des personnes venant de leur propre initiative demeure stable. Quant à elle, la répartition par **type de préconisations** émises à l'issue de l'entretien de conseil reste stable par rapport à celle observée en 2004, les variations étant de l'ordre de 1 %.

Le cas du PRC parisien

Le PRC parisien est porté par le "dispositif académique de validation des acquis", ou **Dava**, financé par la DRTEFP. Cette structure reçoit les personnes intéressées sans rendez-vous six jours sur sept pour des entretiens d'une vingtaine de minutes portant sur l'information et le conseil. Elle représente à elle-seule environ 41 % de l'activité de conseil de l'Île-de-France, avec plus de 4 000 entretiens en 2004.

> Contact :
www.infovae-
idf.com